

Cadres INFOS



Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 657 – 6 juillet 2009

● **Éditorial**

Préparer une rentrée offensive !!!

La force politique aux commandes dans le pays s'enorgueillit d'une victoire électorale lors des élections européennes. Ignorant volontairement de voir que 60% des citoyens ne se sont pas exprimés dans cette consultation. Nicolas Sarkozy et son gouvernement font la sourde oreille alors qu'ils sont les seuls en Europe à avoir essuyé cinq journées de mobilisations rassemblant l'ensemble des forces syndicales, salariés du privé et du public solidaires.

Pour le patronat, les agents d'encadrement devraient renoncer à leur RTT et à la revalorisation de leurs salaires au titre de la solidarité en période de crise alors que les actionnaires et les dirigeants s'octroient des dividendes et des revenus exorbitants.

La plateforme revendicative proposée par la CGT portée par huit organisations syndicales est ambitieuse et révolutionnaire. Elle constitue dans la période une réponse aux attentes et aux besoins des salariés de toutes les catégories. Il est essentiel de la faire connaître et de la faire vivre.

Les enjeux sont majeurs pour toute la société. Les luttes qui ont marqué le premier semestre s'inscrivent dans la durée. Il est essentiel d'ancrer les revendications dans les entreprises au plus près des salariés.

Nous devons poursuivre la campagne de mobilisation et de renforcement. Cet été les militants de l'Ugict-CGT iront à la rencontre des Ictam, ne lâchons rien sur nos exigences et préparons tout au long de la période estivale une rentrée sociale de haut niveau.

Gilbert Garrel
Membre du Bureau de l'Ugict-CGT

Bonnes vacances à tous

Comme tous les ans, Cadres Infos suspend sa parution pendant les mois de juillet et août. L'équipe du journal souhaite d'excellentes vacances à tous ses lecteurs et leur donne rendez-vous la première quinzaine de septembre.

● **ÉDITO**

Préparer une rentrée offensive !!!

● **RÉFORMES DES RETRAITES**

Big bang des retraites dès 2010 ?

● **LA DÉLÉGATION DE POUVOIR**

Je délègue, tu délègues, ils délèguent...

● **SOIRÉES-DÉBATS**

Jacques Sapir, directeur d'études à l'HESS : « L'Europe n'est pas compatible avec des mesures sociales »

Big bang des retraites dès 2010 ?

A entendre François Fillon pour le gouvernement ou Laurence Parisot pour le Medef, le moment serait enfin venu de régler « *une fois pour toutes* » le « *problème* » des retraites et cela au moyen d'une réforme ultime à réaliser dès 2010 et, au plus tard, d'ici 2012.

De quoi s'agirait-il ?

Recul de l'âge légal d'ouverture du droit à retraite dans tous les régimes

L'âge légal d'ouverture du droit à retraite pourrait être reculé de 60 ans aujourd'hui à 67 ans à terme (Laurence Parisot réclame qu'il passe à 63 ans et demi dès le 1er janvier 2012 !).

Cette mesure serait rendue indispensable pour remettre à l'équilibre, notamment les régimes de base de Sécurité sociale des salariés du secteur privé aujourd'hui d'ores et déjà déficitaires.

Or, l'âge moyen de cessation définitive d'activité est aujourd'hui encore inférieur de près de trois années à l'âge moyen de départ en retraite. Dans les entreprises, un salarié est déjà considéré comme indésirable, voire inemployable dès qu'il atteint l'âge de 55 ans.

Par ailleurs, la crise génère une hausse brutale du chômage, hausse d'autant plus élevée que certaines entreprises n'hésitent pas à profiter de celle-ci pour anticiper des restructurations avec suppressions d'emplois massives. Dans ces conditions et sauf à payer des chômeurs au lieu de payer des retraites, on ne voit pas en quoi le recul de l'âge légal ouvrant droit à retraite au-delà de 60 ans réglerait quelque problème que ce soit. Sauf bien sûr ! si et c'est bien là-dessus que comptent le gouvernement comme le Medef, le chômeur n'est plus indemnisé au-delà de l'âge de 60 ans, auquel cas il serait condamné à accepter n'importe quel emploi dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel salaire et cela jusqu'à 67 ans à terme, dans un premier temps.

Le remplacement de tous les régimes de retraite de base publics-privés existant aujourd'hui par un régime unique par points ou « en comptes notionnels » est à l'ordre du jour

L'objectif de ce remplacement est clairement affiché. Ce régime unique serait à « *cotisations définies* ». Dans un tel régime, une fois le taux de cotisation sur les salaires fixé, il ne peut plus être question de le modifier, quelles que soient par ailleurs les évolutions au cours du temps du niveau de l'emploi, de celui des salaires, de la natalité et de l'espérance de vie à la retraite. Le montant des ressources apporté au régime par les cotisations qu'il perçoit fixe les limites chaque année du montant des pensions que celui-ci est susceptible de financer. En d'autres termes, le niveau des droits à retraite fluctue au même rythme et dans les mêmes proportions que le niveau des ressources, auquel il doit s'ajuster en permanence.

La seule différence réelle entre le régime par points et le régime « *en comptes notionnels* » réside dans le mode d'accumulation des droits : dans le premier, cette accumulation se fait sous forme de points comme dans les régimes ARRCO - AGIRC ou IRCANTEC ; dans le second, cette accumulation se fait sous forme de capital « *virtuel* », « *virtuel* » puisque le régime fonctionnant en répartition, le montant des cotisations est immédiatement reversé sous forme de pension.

Dans les régimes par points, le montant annuel de la pension à la liquidation s'obtient en multipliant

le nombre total de points acquis par le salarié, par la valeur en euros de service du point à la date de la liquidation. L'équilibre est donc obtenu en jouant sur cette valeur de service du point. Dans le régime en comptes notionnels, le montant de la rente annuelle est obtenu en divisant le capital virtuel par l'espérance de vie moyenne du salarié à l'âge où il prend sa retraite. Ce montant est alors le cas échéant affecté d'un coefficient de conversion permettant d'ajuster le montant global des pensions à verser au montant global attendu des cotisations.

Si, par exemple, pour chaque 100 euros de montant de pension calculé, le régime ne dispose que de 70 euros pour le financer, le montant de la pension calculé sera diminué de 30 %.

Or, nos régimes de retraite actuels ont été conçus pour fonctionner en régime à « *prestations définies* » : le montant des droits à retraite est fixé en proportion du salaire d'activité et le régime s'engage à financer les droits ainsi déterminés, quelles que soient les évolutions de la démographie, de l'emploi et des salaires.

En d'autres termes, dans nos régimes, la règle fondamentale reste d'ajuster en permanence le montant des ressources au montant des droits à retraite à honorer et non l'inverse.

En conséquence, compte tenu du besoin de financement actuel de nos régimes de retraite résultant à la fois des évolutions démographiques et de la situation de l'emploi et des salaires, le remplacement de ces régimes par un régime à cotisations définies, que ce régime fonctionne en points ou en comptes

●
Si, par exemple, pour chaque 100 euros de montant de pension calculé, le régime ne dispose que de 70 euros pour le financer, le montant de la pension calculé sera diminué de 30 %.

notionnels, aboutirait inéluctablement à un effondrement du niveau des pensions à brève échéance, avec les conséquences sociales désastreuses qu'un tel effondrement ne manquerait pas d'avoir.

Développement à grande échelle de l'épargne retraite

Tant le gouvernement que le Medef se prononcent en chœur aujourd'hui en faveur d'un développement massif et sans précédent de l'épargne retraite, développement qui résulterait de mesures législatives contraignantes tant à l'égard des entreprises (la loi Fillon de 2003 a déjà créé un fond de pension obligatoire pour les fonctionnaires : le RAFF) que des salariés.

Ne pouvant dissimuler plus long-

temps l'effondrement du niveau des pensions par répartition que provoquerait leur réforme, le recours à l'épargne retraite serait alors présenté par eux comme le seul recours possible désormais pour se constituer une retraite décente. En occultant, bien sûr ! cette vérité d'évidence : si les salariés et les entreprises ont de l'argent à mettre dans des systèmes d'épargne retraite au demeurant peu fiables et donc risqués, et beaucoup plus coûteux que la retraite par répartition, pourquoi alors ne pourraient-ils pas mettre cet argent dans les régimes par répartition actuels afin de garantir les droits à retraite auxquels ils aspirent ?

Par ailleurs, si effectivement, l'épargne retraite devait se développer durablement et sur une grande échelle, les retraités actuels

risqueraient d'être sacrifiés par les jeunes générations qui pourraient légitimement refuser de payer deux fois, une fois en répartition pour les salariés déjà retraités et une autre fois en capitalisation pour se constituer leurs propres droits à une retraite décente.

Conclusion

On le voit, les projets du gouvernement et du Medef sont tout sauf une réponse aux besoins de la population en matière de retraite. Seule une mobilisation sans précédent du monde du travail transcendant les clivages syndicaux et politiques pourra permettre de sauvegarder un système de retraite capable de répondre aux attentes et aux besoins de tous.

Seule une mobilisation sans précédent du monde du travail transcendant les clivages syndicaux et politiques pourra permettre de sauvegarder un système de retraite capable de répondre aux attentes et aux besoins de tous.

« LA DÉLÉGATION DE POUVOIR »

Je délègue, tu délègues, ils délèguent...

Depuis quelques années, les entreprises mettent en place un nouveau mode de management à travers la délégation de pouvoir. Le Medef en fait d'ailleurs un *Vademecum* copieux où il invite les directions d'entreprises à employer cette technique, le plus souvent possible et dans tous les domaines.

Il devient donc fréquent aujourd'hui que les directions d'entreprises cherchent à déléguer de plus en plus leurs responsabilités par le biais de la délégation de pouvoir.

Les employeurs cherchent ainsi à déléguer leurs responsabilités et les délégations proposées s'accompagnent d'un transfert de tout ou partie de la responsabilité pénale de l'employeur sur le salarié signataire.

La délégation de pouvoir existe depuis longtemps, mais ses conditions d'application et ses conséquences sur le délégataire demeurent mal connues des cadres et agents de maîtrise eux-mêmes.

La jurisprudence encadre ce trans-

fert de précautions, en exigeant que le/la titulaire de la délégation ait les compétences, les moyens et l'autorité nécessaire. (Mais ce n'est que la jurisprudence !).

De plus il était traditionnellement entendu que la délégation portait sur les questions de sécurité et n'était ni accepter en cascade, ni organiser en subdélégation parcellaire.

Le Medef pousse désormais dans le sens de l'élargissement des domaines, considérant qu'elle peut être utilisée dans tous les domaines, en cascade et en râteau. Il encourage les chefs d'entreprises à l'utiliser ainsi.

Cela ne peut être acceptable en l'état. En effet, de nombreux problèmes se posent pour l'encadrement : la question du contenu de la délégation, mais aussi les conséquences en cas de refus.

La délégation peut ainsi devenir un élément de contrainte du fait du chômage menaçant et violent. Une manière de faire glisser les responsabilités et rendre confuse la ligne de partage entre employeurs et les salariés. ■

Pour l'Ugict-CGT, il est nécessaire d'en délimiter le champ et la portée très strictement et interdire toute répression ou licenciement lié au refus de la délégation.

Elle formule plusieurs propositions pour aller dans ce sens qu'elle met en discussion :

- ⇒ intégrer dans le code du travail les éléments jurisprudentiels « *bordant* » la délégation de pouvoir ;
- ⇒ elle doit être délimitée strictement, exceptionnelle et sans aucun transfert de responsabilité civile ;
- ⇒ les niveaux de responsabilité qui peuvent recevoir une délégation de pouvoir devraient être publics et discutés dans les négociations collectives dans l'entreprise soumis au contrôle des délégués du personnel ;
- ⇒ toute délégation devrait être écrite et précise quant aux moyens pour faire face à la responsabilité y afférant ;
- ⇒ en cas de désaccord entre le délégataire et le délégué, le délégataire doit avoir un droit de recours, les DP par exemple.

Jacques Sapir, directeur d'études à l'HESS : « L'Europe n'est pas compatible avec des mesures sociales »

Jacques Sapir appartient à cette catégorie de chercheurs qui ont le don de captiver leur auditoire. Sa vision globale des origines de la crise nous plonge dans le roman de notre histoire immédiate, passionnante, analytique, limpide. Si certaines de ses thèses peuvent être discutées, elles ont le mérite d'une mise en perspective claire. L'Europe résistera-t-elle à la crise ?

« Ce qui caractérise le mieux la victoire idéologique des États-Unis durant ces années (1985-1998) est d'avoir été capable de présenter la libéralisation financière comme un possible bien public, alors qu'elle était une politique au service d'intérêts particuliers... La réelle force de l'hégémonie réside en sa capacité à se masquer... à imposer ses ordres du jour aux instances internationales et à évincer les points de vue alternatifs », ainsi s'exprime Jacques Sapir, directeur d'études à l'HESS dans son dernier ouvrage *Le nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations* ⁽¹⁾.

A l'écouter, l'homme possède de toute évidence des dons d'orateur exceptionnels, un sens de la pédagogie naturel et une faculté d'analyse apparemment intuitive. Ces qualités lui permettent de démontrer, dé-monter les rouages de la crise actuelle. Tout y apparaît limpide et passionnant comme un thriller de haute volée. La dramaturgie se tisse sur fond de complots, de coups tordus politico-militaires, de course au pouvoir, de scandales boursiers internationaux. Avec la rigueur d'un médecin légiste, Jacques Sapir dissèque la stratégie américaine qui aboutit à la création et à la mise en œuvre de la mondialisation, une créature qui, dès 1997, échappe à son inventeur comme le monstre au docteur Frankenstein et la belle mécanique vient de se gripper. « Les leviers d'endettement sont faramineux et l'engagement des sociétés pour un emprunt à la hauteur de leur capital atteignent de 20 à 25 fois sa valeur » affirme-t-il sur le ton neutre de celui qui se prépare son auditoire à de vraies mauvaises

nouvelles. Le charme apparent est rompu. Tout en écoutant le chercheur, nous prenons soudain conscience que cette histoire est la notre, que nous en sommes les acteurs et les victimes. En quelques minutes, en quelques pages dans son ouvrage, le directeur d'étude à l'HESS vient, en outre, de faire ré-émerger une donnée si évidente qu'elle disparaissait derrière le brouillage des informations guerrières : la composante militaire de la politique internationale et de l'économie mondialisée. La démonstration est brillante : face à leur incapacité de maîtriser la mondialisation, les États-Unis remilitarisent leur politique étrangère : guerre des Balkans avec le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade le 3 juin 1999, guerre d'Irak, Afghanistan... Le rêve hégémonique américain se brise. La plus grande et l'unique hyper puissance mondiale n'a plus les moyens de sa politique et plonge. « La crise financière n'est qu'apparente et nous sommes en présence d'un appauvrissement des ménages qui passent de 68 % d'endettement à 100 %. En 2007, le taux d'épargne est à 0,4 % du PIB ».

Puis, la crise gagne l'Europe : Irlande, Grande Bretagne, Allemagne. En Espagne on compte cinq millions de chômeurs.

Quels sont les scénarios de sortie de crise pour la France ?

Pour Jacques Sapir il n'y a pas d'alternative. Il faut mettre fin à la déflation salariale. Sa démonstration est simple. En restant sur l'hypothèse de la déflation, le nombre de faillites ne va cesser

de croître et le chômage exploser, alors 20 à 25 % des actifs verront leurs revenus augmenter. La crise se déroulera alors sur 7 ou 8 ans, dans une Europe en l'état. En revanche, le choix de l'inflation devrait permettre de relever les revenus salariaux et de limiter les faillites. Mais cette hypothèse suppose la mise en place d'un protectionnisme face à la Chine et aux pays émergents. La mise en place de ce qu'il faut bien appeler des barrières douanières et le retour à des politiques nationales ne peut être que fatal à la zone euro dans sa configuration actuelle. Quoi qu'il en soit, « le gouvernement français sera obligé de mettre en place un nouveau plan de relance cet été ou à la rentrée. Si le gouvernement attend l'automne, la rentrée risque d'être explosive » affirme Jacques Sapir. Les États-Unis mènent déjà une politique de type protectionniste, nous rappelle le chercheur, face à une croissance du chômage, qui voient, 660 000 ex-salariés supplémentaires grossir une cohorte de demandeurs d'emploi qui devrait atteindre les 10 % de la population active d'ici la fin de l'année, pour s'élever vers les 13 à 15 % en 2010. « Un chiffre cataclysmique, renchérit-il. Les USA vont connaître un déficit de 8 à 10 % d'ici la fin 2009, soit 1,7 à 1,9 trillion de \$ (1 700 milliards, 1 900 milliards de \$ ou 2012), une dette qui en l'absence d'acheteurs va devoir être monétisée, affaiblissant le dollar qui perdra sa valeur de référence ». Conséquence de ce qu'il faut bien appeler une hypothèse crédible, Jacques Sapir envisage, théorie de dominos oblige, un effroule-

ment de l'euro qui incitera un certain nombre de pays à sortir du système européen. Une dislocation entraînant une remontée de la souveraineté des États.

Retour du protectionnisme donc. Le mot tabou est lâché, mais Jacques Sapir en donne une définition somme toute perspicace : « Le protectionnisme n'est pas l'autarcie, mais le juste échange. Les taxes remettent tout le monde au même niveau à la différence des objectifs de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Le protectionnisme est un système d'écluses » dont une partie des taxes pourrait d'ailleurs être reversée aux systèmes de protection sociale des différents pays. L'hypothèse protectionniste avait déjà été évoquée par Emmanuel Todd dans *Cadres Infos* l'hiver dernier ⁽²⁾ : « Il faut retrouver un cadre raisonnable de l'économie. Le protectionnisme européen permettrait une augmentation du niveau collectif ».

Pour Jacques Sapir, « L'Europe telle qu'elle est actuellement n'est pas compatible avec des mesures sociales et les menaces d'unilatéralisme risquent de ne pas suffire pour faire avancer les choses. Les morceaux du siècle futur sont en train de se mettre en place, mais l'avenir sera ce que nous en ferons et les luttes et les revendications vont mettre en place l'un ou l'autre des scénarios ».

⁽¹⁾ *Le nouveau XXI^e siècle, du siècle américain au retour des nations*, Jacques Sapir, éditions du Seuil, 250 pages, 19 euros.

⁽²⁾ *Cadres Infos*, n° 650 du 23 février 2009.